

Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale : mettre fin au génocide et à l'apartheid israélien



Un génocide est en cours à Gaza, Israël a entrepris d'effacer un peuple, le peuple palestinien contre lequel il a mis en place, et maintenu, au fil des décennies un régime institutionnalisé d'oppression et de domination raciale constituant – selon l'article 7 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale - un crime d'apartheid.

Les crimes d'apartheid et de génocide sont les formes les plus violentes de discriminations raciales. Le génocide s'inscrit dans la continuité du régime d'apartheid, qui a fait des Palestiniens des sous ou des non-citoyens et les a déshumanisés pour mieux les opprimer et les déposséder.

Pour instaurer et maintenir ce régime de domination sur le peuple palestinien, Israël a promulgué depuis 1948 toute une série de lois : lois sur la citoyenneté et l'entrée sur le territoire, lois sur le droit à la terre, à la propriété et à l'autodétermination, et en juillet 2018 la loi sur l'État nation du peuple juif.

Toutes ces lois instituent des discriminations raciales entre Palestiniens et Israéliens de « nationalité juive » : sur l'ensemble du territoire contrôlé par Israël, de la Méditerranée au Jourdain, ils n'ont pas les mêmes droits.

Ce régime d'apartheid fonctionne par la division géographique et politique du peuple palestinien en catégories juridiques distinctes créées par Israël : les Palestiniens citoyens d'Israël, ceux de Jérusalem, les Palestiniens vivant dans le territoire occupé, les réfugiés et les exilés.

Israël a consolidé et maintenu ce régime d'apartheid avec des restrictions imposées à la liberté de mouvement, de résidence et d'accès à certaines zones du territoire palestinien, avec le refus du

regroupement familial pour les Palestiniens, avec la création d'un environnement coercitif pour les contrôler et les réprimer. Démolitions illégales de maisons, expulsions et déplacements forcés de populations ont complété les pratiques destinées à s'emparer des terres et des biens des Palestiniens.

Les discours de haine et d'incitation à la haine raciale ont créé un environnement qui a ouvert la voie au génocide. Aujourd'hui le génocide en cours ajoute une page d'une barbarie sans nom à l'oppression des Palestiniens et la dépossession de leur terre et de leurs biens.

Les Palestiniens de Gaza ont vécu pendant plus de 16 ans sous un blocus inhumain. Enfermés, invisibilisés et déshumanisés, privés des droits élémentaires par le régime d'apartheid israélien, ils sont maintenant victimes d'un génocide en cours. Mourir sous les bombes ou de famine et de défaut de soins, voilà la seule incertitude qui leur est laissée. Et c'est à la fois par la volonté génocidaire d'Israël et par la complicité active ou passive de la communauté internationale que cette atrocité est possible !

Le crime de génocide, tout comme celui d'apartheid n'a été rendu possible en effet que par l'impunité dont jouit Israël. En cette Journée internationale pour l'élimination des discriminations raciales, l'AFPS tient à rappeler que la communauté internationale a pour obligation de tout faire pour empêcher les crimes d'apartheid et de génocide. Faute de quoi les États et leurs dirigeants pourront être tenus pour complices de ces crimes.

Cela doit se traduire par des actes immédiats : les mots doivent se traduire en actes, MAINTENANT. Des sanctions contre Israël doivent être prises MAINTENANT à commencer par un embargo militaire mais aussi des sanctions économiques et diplomatiques et la suspension de l'accord d'association entre Israël et l'Union européenne.

Les citoyens eux, ont pris leurs responsabilités depuis longtemps en participant à la campagne Boycott Désinvestissement Sanctions. C'est notre réponse à l'apartheid et au génocide.

Au génocide et à l'apartheid, nous opposons l'égalité des droits afin que le peuple palestinien puisse faire valoir enfin son droit à l'autodétermination.

Le Bureau National de l'AFPS, le 21 mars 2024